



UNION DES INDUSTRIELS  
POUR LA VALORISATION DES  
EXTRAITS DE CHANVRE

COMMUNIQUE DE PRESSE

*A Paris, le 26 mai 2021*

## **OUVERTURE PROCHAINE DU MARCHÉ DES PRODUITS CONTENANT DU CBD : LES ACTEURS ÉCONOMIQUES ENTENDUS PAR LE GOUVERNEMENT**

**Les services du premier ministre ont annoncé que la France autoriserait bientôt l'utilisation des extraits de chanvre, en particulier du cannabidiol (CBD) dans les produits finis. Après de très nombreux échanges avec les pouvoirs publics, l'Union des industriels pour la valorisation des extraits de chanvre (UIVEC) se réjouit que plusieurs de ses recommandations aient été retenues. Elle salue cette décision qui ouvre la voie en France au développement d'un marché encadré des produits de qualité contenant du CBD.**

Dans une dépêche publiée mardi 25 mai 2021 par l'AFP, le cabinet du premier ministre a annoncé que la France devrait autoriser les produits finis contenant des extraits de chanvre, en particulier du cannabidiol (CBD). La nouvelle réglementation devrait prévoir l'autorisation de la culture, l'exportation et l'utilisation industrielle du chanvre, étendue à toutes les parties de la plante, mettant ainsi fin à la limitation de la valorisation des seules fibres et graines. Si la réglementation clarifiera le statut non stupéfiant du CBD, l'utilisation commerciale de la fleur et des feuilles demeurera interdite pour éviter la confusion avec les produits stupéfiants.

**L'Union des industriels pour la valorisation des extraits de chanvre (UIVEC), qui représente l'ensemble de la chaîne de valeur de la future filière des extraits de chanvre, salue cette décision et se réjouit d'avoir été entendue par les autorités publiques.** Cette évolution réglementaire, réclamée par les acteurs du secteur depuis de longs mois et qui a fait l'objet de très nombreuses réunions entre les différentes administrations impliquées et l'UIVEC, devrait permettre de lever le flou juridique dans lequel se trouve la France. **Mais avant tout, cette évolution garantira aux consommateurs l'accès à des produits sûrs, de qualité, conformes à la réglementation et d'origine France**, principal objectif de l'UIVEC.

L'UIVEC rappelle que le cannabidiol (CBD) est une molécule non stupéfiante et non addictive principalement issue des fleurs de chanvre, qui **a trouvé ces dernières années de multiples usages dans l'alimentation, la cosmétique ou encore les compléments alimentaires.** Ces nouveaux marchés du chanvre sont une **source de création importante d'emplois en France**

**CONTACT PRESSE**  
Jordan ALLOUCHE  
[jordan@ecolobby.fr](mailto:jordan@ecolobby.fr)  
+33 6 81 81 90 01

et représentent une **opportunité économique majeure pour les agriculteurs, tout comme les acteurs industriels.**

Les produits contenant du CBD connaissent en effet une forte croissance. **Estimé à plus de 700 millions d'euros en France dès 2022, le marché des produits contenant du CBD est susceptible de constituer un levier de relance et de croissance.** Le seul marché des compléments alimentaires pourrait atteindre 630 millions d'euros en France d'ici 2025.

**S'il s'agit d'un excellent signal envoyé aux acteurs du secteur, l'UIVEC rappelle cependant que de nombreux points techniques, notamment concernant les normes de production, de distribution et de commercialisation doivent encore être arbitrés.** A cet égard, l'UIVEC continuera, comme elle le fait depuis sa création, à porter les propositions et recommandations des acteurs du secteur, pour permettre de structurer et développer une filière française assurant aux consommateurs des produits de qualité.

Fort de son statut de leader européen des surfaces cultivées de chanvre, la France cumule tous les atouts nécessaires pour devenir **le pays référent sur le marché des extraits de chanvre, dont le CBD.**

**L'union des industriels pour la valorisation des extraits de chanvre (UIVEC)** rassemble les acteurs économiques et industriels établis, représentatifs de l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur du chanvre (producteurs, transformateurs, distributeurs, laboratoires et marques). Constituée dans un contexte favorable au développement et à l'encadrement du marché des produits contenant du CBD, les adhérents de l'UIVEC représentent, à date, plus de 6 milliards d'euros de chiffre d'affaires cumulés et 15 000 emplois. L'UIVEC défend les intérêts des professionnels du secteur et œuvre pour garantir la sécurité et la qualité des produits aux consommateurs.

**Citations :**

*“C'est une excellente nouvelle et un grand soulagement pour nos agriculteurs, nos entrepreneurs, nos acteurs économiques et industriels établis. C'est un signal très fort envoyé par le gouvernement et qui devrait faire avancer considérablement le développement d'une filière des extraits de chanvre assurant la qualité des produits aux consommateurs”*

**Ludovic Rachou, président de l'UIVEC**

*“Nous avons accumulé beaucoup de retard ces dernières années sur le secteur du CBD par rapport à nos voisins européens. Les acteurs économiques et industriels sont prêts à avancer et à proposer aux consommateurs des produits sûrs, certifiés et français”*

**Zoé Demange, déléguée générale de l'UIVEC**